CEMA Purpan

DATE: NOV/DEC 2017/JANV 2018

LA LETTRE DU CEMA

ISSN 1772-8029
CEMA Purpan, 75, voie du TOEC 31076 TOULOUSE Cedex 3
www.cema-purpan.org

SOMMAIRE

- Éditorial. 1
- Le contexte, cette année. 2
- Le Cema parle aux décideurs. 3
- L'Agriculteur a-t-il un métier moderne? 6
- *Comment le métier d'Agriculteur est il vu aujour-d-'hui?* 8
- *Le Forum des lecteurs.* 13
- L'eau est elle l'avenir de l'Agriculture? 14
- Un exemple de gestion de l'Eau: Poitou Charentes. 19
- Actualités Cema - Divers 20

EDITORIAL

Chers Amis, correspondants du Cema;

Nous voici entrés dans une nouvelle campagne agricole après une année électorale pleine de remises en cause et de rebondissements, et le moins que l'on puisse dire c'est que nous avons quelque peu été bousculés dans nos repères !
Depuis le changement provoqué à la tête du pays les choses sont en train de se mettre en place pour un cycle de 5 ans a minima. Cette dynamique nouvelle prévoit des échéances importantes concernant directement les agriculteurs et des décisions qui les impacteront dans leur métier.
Parmi celles-ci, pour ne prendre que les plus visibles, citons d'abord la mise en place depuis juillet des Etats généraux de l'Alimentation. C'est aussi les multiples débats autour de l'autorisation de l'utilisation du Glyphosate, et plus globalement l'application des accords du CETA, sans omettre les enjeux de la COP 23, actualité en cours. Et se profilent dans les mois qui viennent les négociations pour la mise en place de la PAC 2020 …

Au travers de ce numéro d'automne/hiver 2018 de la Newsletter Cema ces sujets sont abordés. En vous y arrêtant vous pourrez partager avec nous à la fois le bilan de nos propositions lors de la concertation des États généraux de l'Alimentation, un point de vue avec une analyse de fond sur l'évolution du métier d'Agriculteur, son statut et sa place dans la société, et une réflexion sur la gestion de l'eau qui fera l'objet d'un travail spécifique à approfondir sur l'année 2018.

Informations, débat d'opinions et propositions du CEMA que vous pouvez enrichir par vos propres contributions en nous écrivant via le Forum des correspondants (cema@purpan.fr).
Soyons interactifs, c'est dans l'air du temps !!!

Bonne lecture à tous. Marc Moreno

Sous des dehors bucoliques, le monde agricole manifeste ses inquiétudes et ses ambitions!

LE MÉTIER D'AGRICULTEUR EST NOTRE LIEN.

Nouvelle adresse pour contacter le Cema: cema@purpan.fr

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE EN PRÉAMBULE…

L'année agricole et l'année climatique doivent être remises au centre de « l'année politico-économique », parceque la condition agricole est toujours doublement dépendante des marchés et du climat!

Des filières à la peine en France. La situation des principales filières interroge avec une récolte de céréales et d'oléagineux certes correcte en volume et qualité, mais toujours avec des cours bas, un prix du lait inférieur au coût de production avec des stocks de poudre de lait excédentaires depuis la crise de 2016 (stock voisin de 400.000T), une tension sur les volumes disponibles en beurre révélateur d'une crise de la filière laitière, alors que la reprise de la production est constatée en Europe depuis mars 2017. Et si nous regardons le domaine viticole la question est posée des répercussions d'une baisse historique de la production française de vin (37 Mhl -19%) mais également en Italie (-23%) et en Espagne (-15%) et finalement mondiale (-8%).

Quels choix de cultures, de marchés ???

Le problème de l'eau. Retour sur le terrain : un autre fait très marquant est l'état de sècheresse dans lequel se trouvent depuis des mois bon nombre de nos départements et notamment ceux du grand quart sud-ouest, cette situation de déficit hydrique ayant d'ailleurs tendance à fortement se répéter et s'amplifier sur ces dernières années. (Voir p 14).

Gardons-nous d'être alarmistes. Si l'on ne s'en tenait qu'à ce constat le pessimisme prendrait rapidement le dessus mais évitons tout excès alarmiste, car si les conditions d'exercice du métier changent très vite et en profondeur nous en sommes tous conscients, de réelles perspectives encourageantes existent pour les agriculteurs qui sauront saisir les opportunités.

De nouvelles évolutions modifient le paysage. En effet nous nous devons de prendre en compte l'émergence de formes différentes de gestion de la production et de la commercialisation de type « firmes agricoles ». Ces nouveaux modèles ne sont pas forcément antinomiques de l'exploitation familiale et peuvent permettre d'envisager des solutions aux problèmes de foncier, de statut social, d'organisation du travail et de retour économique.

Dans ce mouvement il nous faut également rester à l'écoute des évolutions des citoyens-consommateurs dans leur comportement vis-à-vis de l'alimentation. Des modifications radicales sont à l'œuvre et même si la partie visible (engouement pour les aliments végans, végétariens, sans gluten, sans sucre, sans lactose, etc…) ne touche qu'une minorité de personnes, la « flexi- consommation » et le « verdissement des assiettes » sont en progression dans notre société. Dans beaucoup de cas ces nouvelles attitudes sont révélatrices d'une défiance vis-à-vis des grands acteurs de la filière agroalimentaire et de l'intérêt pour les signes de qualité et d'origine, les circuits courts, la reconnaissance des agriculteurs-producteurs et des entreprises à taille humaine, … La recherche de qualité, en lien avec la défense du goût et la quête de bien-être et de santé, lorsqu'elle devient une priorité peut faire passer la notion de production en quantité au second plan. Ici interviennent des aspects environnementaux qui touchent in-fine la rémunération des producteurs à condition de pouvoir la valoriser : grande question, beaucoup de travail nous attend pour y parvenir !

Comment dès lors orienter l'action du Cema ? Notre Club dans ses travaux avait déjà anticipé l'examen de plusieurs sujets liés à ce contexte en analysant début 2017 les programmes Agriculture et Ruralité des principaux candidats à l'élection présidentielle. Dans la continuité nous nous sommes donc naturellement impliqués concrètement dans la concertation ouverte par les États Généraux de l'Alimentation via la plateforme Internet et en participant aux ateliers organisés le 20 septembre à l'échelon de la région Occitanie. Le CEMA en tant que relais d'opinion participe au débat. Il défend le métier d'Agriculteur en soutenant les différents modèles d'exploitation possibles assurant un revenu permettant de vivre et d'investir pour pérenniser leur outil de production.

Nous continuerons dans cette voie notre action. La période que nous vivons constitue une opportunité pour que les agriculteurs, dans la diversité de leurs entreprises, se fassent entendre.

Marc Moréno.

LE CEMA S'ADRESSE AUX REPRÉSENTANTS DES FORCES POLITIQUES ET AUX DÉCIDEURS DU MONDE AGRICOLE.

Voici un compte rendu des activités conduites par le Cema en direction des décideurs politiques. Nous sommes heureux de pouvoir vous faire partager les éléments des travaux conduits, soit à l'occasion des Etats Généraux de l 'Alimentation, soit dans les rencontres réalisées avec le Référent LREM 31, Frédéric Morizot.

1 Le CEMA et les États Généraux de l'Alimentation

Avec 35 contributions sur la plateforme en ligne EGAlim du Ministère de l'Agriculture le Cema a été parmi les institutions présentes, l'un des principaux participants de cette concertation, c'est une belle performance ! (Il est possible de consulter ces contributions dans le détail, sur le site www.egalimentation.gouv.fr)

Ces contributions étaient constituées de 23 propositions étayées par 12 argumentations. Elles portaient essentiellement sur la création et la répartition de la valeur dans le domaine production/ distribution, mais aussi exportation/ développement international et formation / accompagnement des agriculteurs.

Parmi nos propositions celles qui ont recueillies le plus d'avis favorables concernent :

Le coût du foncier comme frein à l'installation des jeunes agriculteurs,

Le prix de revient des produits pour l'agriculteur pris comme base de négociation avec les transformateurs et la grande distribution,

La sur-transposition des règles Européennes dans la règlementation française,

L'importation en des Produits alimentaires issus de cultures OGM ou recevant des traitements interdits en France,

La gestion de l'eau à fonder sur le bilan emploi-ressources disponibles,

L'Accompagnement des agriculteurs dans la transformation de leur métier.

Quelques autres ont recueilli des avis partagés entre favorables et opposés, preuve que le débat est ouvert sur ces sujets. C'est en particulier le cas de :

La communication positive sur le métier d'agriculteur,

Le mode de coexistence des modèles d'agriculture productiviste, raisonnée, et agriculture bio,

Les dégâts du gros gibier sur les cultures.

Toujours dans le cadre des Etats généraux de l'Alimentation la région Occitanie avait organisé le 20 septembre un concertation sur quatre thèmes :

1) Elevage et filières viande,

2) Filières longues et stratégie export pour la création de valeur,

3) Filières agriculture biologique,

4) Protéines végétales, semences, grandes cultures et blé dur- stratégie régionale sur les marchés nationaux et à l'international.

Pour quel prix de revient?

Le Cema a été invité à y participer en sélectionnant une thématique et notre choix s'est porté sur le 2ème atelier pour marquer l'intérêt de soutenir un modèle d'agriculture à vocation exportatrice, dans le Sud-Ouest notamment.

Cette étape de contributions terminée, et après analyse des retours observés, nous pouvons maintenant dégager à partir de ce travail de fond nos priorités pour poursuivre notre engagement. Ainsi sur la base de nos propositions synthétisées en 11 points, des contacts sont établis avec les Elus de la région pour expliquer nos positions et faire remonter les messages aux décideurs et acteurs de la politique agricole française.

Le CEMA en tant que relais d'opinions des producteurs a l'intention de rester mobilisé sur ces sujets dans cette période décisive dans l'évolution du métier, car l'opportunité de se faire entendre est à saisir maintenant. Dans les réunions des mois à venir nous aborderons notamment le thème de la Gestion de l'eau ainsi que des sujets en lien avec la préparation de la PAC 2020 où se retrouvent les thèmes prioritaires dégagés dans nos réflexions de 2017.

Marc Moreno le 8 décembre 2017.

2 La politique agricole du Gouvernement Français

Frédéric Morizot, Référent Agriculture LREM31, avec qui nous poursuivons des relations de travail, communique :

« L'un des axes essentiels du programme présidentiel d'Emmanuel Macron consistait en la nécessité de renouveler le pacte social entre les Français et les agriculteurs, avec l'objectif d'établir une vision de long terme d'intérêt général : « garantir une alimentation de qualité et accessible pour tous, produite par une agriculture durable et rémunératrice ».

Dans ce domaine aussi, les actions ont rapidement suivi l'intention, avec le lancement dès la fin de l'été des États Généraux de l'Alimentation. Au terme de plusieurs semaines de consultations, d'audition et de débats, complétées par des centaines de contributions sur la plateforme participative EGalim, la première partie de la démarche, portant sur la création et la répartition de la valeur, s'est conclue le 14 novembre avec la signature d'une Charte entre acteurs de la filière alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs). La Fédération du commerce (FCD), l'Association des industriels de l'alimentation (Ania), les syndicats agricoles, la coopération (Coop de France) sont tombés d'accord sur quelques grands principes issus des États Généraux, et aptes à améliorer la rémunération des agriculteurs : prise en compte des coûts de production dans la définition des prix de vente, relèvement des seuils de revente à perte et limitation des promotions. Cette charte non contraignante en l'état doit donner naissance à un projet de loi sur le premier semestre de 2018. Reconnaissons qu'en si peu de temps, c'est un tour de force que d'avoir su mettre d'accord des acteurs économiques aux positions aussi divergentes, de Michel Leclerc, pourfendeur des prix bas à la Coordination rurale !

Les objectifs de Politique Agricole poursuivis par le Président de la République, tels qu'ils les a rappelés récemment (Discours de Rungis):

1. Reconnaître la diversité des modèles agricoles
2. Refonder le pacte agriculture – société (enjeux liés à l'alimentation et à la santé)
3. Soutenir les investissements pour obtenir une montée en gamme de l'agriculture française
4. Mettre en place des « Contrats de filière » et revoir la distribution des marges entre acteurs : payer l'agriculteur pour la valeur (Coût de production) de ses produits
5. Reconnaître le droit à l'erreur dans les rapports avec l'administration.
6. Éviter de surenchérir sur les normes européennes, dans leur transposition nationale.
7. Donner l'accès au chômage indemnisé, aux agriculteurs.

La Politique Agriculture Française; vue depuis Paris ou bien vue depuis nos territoires?

Démarche méthodologique des États Généraux de l'Alimentation

- **Construire les prix à partir des coûts de productions**
- **Relever les seuils de ventes à perte**
- **Encadrer les promotions**

Objectiver la formation des prix (indicateurs de marché, des coûts de production, des contrats types par filière..)

Inciter au regroupements des agriculteurs en organisations de production

Moderniser la coopération agricole (faciliter les départs des adhérents, revoir les gouvernances, plus de transparence dans la distribution des gains)

Charte signée le 14 Novembre 2017 → **Vote d'une loi sur 1er semestre 2018**

Concernant la nouvelle Politique Agricole Commune post-2020, elle doit être simplifiée, modernisée, protectrice, offrant des filets de sécurité, avec une approche par filière. La PAC doit fixer les enjeux et les principes, mais les modalités concrètes de mise en œuvre seront davantage du ressort des Etats. Il est prévu par ailleurs que la PAC puisse apporter des garanties contra-cycliques, afin de protéger les agricultures européennes des chocs de la volatilité des cours mondiaux.

Le Groupe La République en Marche de Haute-Garonne organise sur le premier semestre 2018 une série de réunions publiques thématiques sur l'Europe. Celle du 13 Février à Saint-Lys portera sur l'agriculture. Les membres et sympathisants du CEMA y seront les bienvenus ! »

Frédéric Morizot
Référent Agriculture LREM31

morizot.frederic@wanadoo.fr

Objet du ressentiment ou de la discorde: pourquoi ne pas le regarder en face?

Revue de presse.

Concernant l'accord du 14 novembre 2017, le Cema reproduit ici quelques commentaires relevés dans la presse nationale. Cette courte revue de presse permettra aux correspondants du Cema de remettre cet événement à sa juste place.

Michel-Edouard Leclerc, fidèle à sa posture de communication de défenseur du pouvoir d'achat, a accusé, mercredi 27 septembre sur son blog, les parties prenantes des Etats généraux de l'alimentation de préparer une hausse massive des coûts de l'alimentaire en France. « *Ces hausses de prix de 5 % à 15 % sur des milliers d'articles alimentaires… sous prétexte d'aider les agriculteurs ! C'est le deal complètement irresponsable qu'en marge des états généraux, certains industriels et même des distributeurs voudraient faire passer dans le train de mesures pour l'agriculture* », écrit M. Leclerc. la réforme du seuil de revente à perte pourrait coûter 1,4 milliard d'euros de pouvoir d'achat aux ménages français.
En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/02/

Le texte, qui met en avant « le constat partagé des effets négatifs des dérives de la guerre des prix » est un engagement a minima. Les signataires se disent prêts à « *promouvoir une contractualisation fondée sur la construction des prix à partir de l'amont* ». Une construction qui doit prendre en compte « *les coûts de production des produits agricoles* », mais aussi « *la volatilité des marchés agricoles* » tout en « *assurant la répercussion à chaque maillon de la filière de la fluctuation dûment constatée des prix des produits bruts* ».
La charte se contente de demander de « *respecter strictement le cadre législatif et réglementaire en vigueur et à venir, notamment en matière de seuil de revente à perte et de promotions* » et enfin à veiller « *à la loyauté des relations, via notamment une meilleure transparence, un climat de respect mutuel entre les négociateurs* »
En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/11/14/

Pour Michel Edouard Leclerc, également signataire, "*cette charte est un engagement moral*" mais "*la charte n'est pas la loi. S'il veut aller vers du concret, le législateur va devoir s'atteler en 2018 à être plus précis que le texte signé aujourd'hui*".

LE MÉTIER D'AGRICULTEUR EST IL UN MÉTIER « MODERNE»?

Du servage pratiqué depuis l'antiquité ou depuis la féodalité, jusqu'à nos jours, l'agriculteur est il la représentation d'un métier comparable aux autres en terme d'autonomie, de responsabilité, de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des décideurs?

Depuis 10 000 ans le métier d'agriculteur cherche son statut c'est-à-dire la définition de son rapport à la société du moment. Dans les limbes de la première agriculture cette question ne comportait vraisemblablement pas de grand choix tant les impératifs de survie étaient prégnants ! A tel point que cette période a été qualifiée de « société agricole », tellement l'acte de cultiver devenait un mode d'existence. L'antiquité, toute tournée vers les guerres de conquête, s'est libérée de la contrainte de cultiver en inventant l'esclavage, qui fut alimenté initialement par les prises faites aux vaincus. Il a longtemps tenu lieu de statut professionnel.

Ce n'est qu'après le Moyen-Âge que sont apparus des modes d'organisation professionnels différents. Nous avons ainsi vu se créer une sédimentation de statut dans l'exercice continu d'un travail, qui peu à peu est devenue structurante de la société : Les uns avaient « l'état de paysan » parce que là où ils étaient nés l'offre d'activité n'était pas beaucoup plus large et que la transmission des savoirs professionnels se faisait directement en milieu familial. D'autres disposaient d'une « charge » parce qu'ils en avaient hérité de leurs parents ou qu'ils avaient pu en faire l'acquisition. Ainsi en devenait il de la plupart des fonctions administratives vitales des siècles de l'ancien régime en France. Enfin les derniers devaient s'obliger à acquérir une compétence professionnelle suffisante et certaine, par le biais d'un compagnonnage, pour faire valoir l'exercice d'un métier. Les compagnons du tour de France liaient ainsi l'apprentissage et un code de bonnes pratiques pour obtenir la reconnaissance dont ils avaient besoin. C'est ensuite ce réseau qui, en devenant une institution, sera l'exemple de la première organisation professionnelle véritable.

Une image de modernité trompeuse!

Durant de très nombreux siècles l'agriculture a été un état pour ceux qui l'ont exercée, que l'on a toujours appelé 'paysan'. La deuxième moitié du XIXème S a vu apparaître les premiers éléments de mécanisation agricole moderne, puis la 1ère guerre mondiale a causé un tel effondrement de la population agricole active que l'agriculture a cessé d'être une option par défaut pour devenir un projet professionnel. Pour preuve ; c'est après la fin du conflit qu'apparaissent de nombreuses écoles d'agriculture dans le but de former les jeunes générations aux techniques nouvelles de production, en même temps que de leur donner un avenir. C'était seulement là les transes d'une gestation vers un statut professionnel.

Après le second conflit mondial la même saignée démographique fut faite dans les rangs paysans, notamment par le Service du Travail Obligatoire (STO). Les technologies agricoles se sont brutalement développées dans de très nombreux domaines en plus de celui de la mécanisation (chimie agricole, génétique et sélection variétale, transport, moyens de stockage...). La demande de produits agricoles et alimentaires s'est mise à exploser, en Europe d'abord, à travers le monde ensuite. A ce moment là une idée s'est imposée à tous : L'agriculture n'est plus un état, elle est devenue un métier et ce métier s'apprendra dès lors plus qu'il ne se transmettra entre générations. Depuis 1945 nous vivons sur cette base qui est un faux fuyant : l'agriculture est un métier mais n'est pas organisé comme tel et les relations qu'il entretient avec la société actuelle sont encore bel et bien celles qui régissaient l'état de paysan sous l'ancien régime : La politique de gestion et de développement de la profession est définie et conduite par l'état souverain et appliquée par les services décentralisés du ministère de l'agriculture. La définition du métier d'agriculteur reste du domaine de la loi, sa représentation est assurée par l'organisme consulaire et sa défense est du ressort des syndicats.

Il faut remonter aux années 50/60 et au Gaullisme pour comprendre ce qui s'est passé. Les premiers gouvernements du général de Gaulle avaient pour objectif de développement pour l'agriculture d'atteindre pour les agriculteurs une « parité » entre le monde agricole et le salariat en général en France. Déjà il y avait opposition entre deux statuts qu'il fallait rapprocher en terme de revenus, de confort domestique et de moyens d'existence, d'accès à l'enseignement, etc.

Bien vite cet objectif a été abandonné par le ministre Edgar Pisani (L'avait il jugé trop dangereux ?) pour celui de la défense de « l'exploitation familiale » qui fit l'unanimité dans le monde agricole. Ainsi le statut social (l'exploitation agricole) primait sur le statut professionnel (la parité avec les salariés) et renvoyait à l'état de paysan. Il s'est ainsi développé un principe de gouvernement de la politique agricole Française qui voulait que le pilotage de la profes-

sion se fasse en co-gestion entre le ministre de l'agriculture et la FNSEA alors syndicat unique issu de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) et de diverses autres tendances syndicales. Est apparu alors le concept « d'exploitant agricole », qui fait valoir l'exploitation à caractère familial. Tout le monde y trouvait son compte parce que dans le même temps le développement de la Communauté Économique Européenne (CEE) avait été étendu avec force à l'agriculture, par le Général de Gaulle. Les exploitations agricoles françaises à caractère familial en ont tiré un profit inespéré au vu de ses objectifs initiaux et les gouvernements successifs autant que les présidents de FNSEA en ont fait unanimement leur miel jusqu'à l'arrivée au pouvoir de gouvernements socialistes.

En effet l'orientation politique de la FNSEA de l'époque n'étant pas franchement à gauche, les gouvernements de François MITTERAND ont tout fait pour faire exploser l'unité syndicale qui prévalait depuis l'avènement de la Vème république. Et ils y sont parvenu, suscitant notamment l'émergence du MODEF (Mouvement de Défense de l'Exploitation Familiale) puis de la Confédération Paysanne de façon suffisamment marquée pour que le ministère abandonne la cogestion pratiquée jusque là avec le FNSEA au motif que l'état doit respecter la pluralité syndicale. En fait c'était « diviser pour mieux régner… ! » et dans le même temps le métier d'agriculteur a perdu toute faculté à gérer lui-même son propre avenir.

Au-jour-d'hui cette situation n'a fait que croître et embellir sous la poussée des exigences environnementales et écologistes au titre de la suprématie des « attentes sociétales » et du principe de « précaution » instauré sous la présidence de J CHIRAC.

Au total le métier d'agriculteur est maintenant asservi au pouvoir politique et dépossédé de ses prérogatives professionnelles propres, voire asservi aux dictats de l'environnementalisme ambiant (Nous le constatons encore ces dernières semaines avec l'affaire du « Glyphosate » dans la quelle les politiques ont décidé que le métier d'agriculteur pourrait s'exercer sans avoir recours à cette molécule, dans un délai de 3 ans !).

De 460-350 av JC les médecins grecs, autour d'Hippocrate décident de réglementer ce qui n'était pas encore une profession et dont l'exercice était pratiqué autant par des prêtres, que des exorcistes ou des rebouteux dont on avait fini par comprendre qu'ils détenait, dans leur acte de guérisseur le pouvoir de donner la mort autant que de protéger la vie, que rien ni personne n'ordonnaient au respect de celle-ci. Le serment à qui fut donné le nom de ce premier médecin en titre, visait autant à garantir la finalité de l'acte médical qu'à structurer une profession naissante. C'était là l'acte fondateur d'une organisation du métier de médecin qui perdure encore, même si le serment d'Hippocrate ne figure dans aucune loi ou aucune constitution de nos pays occidentaux. Actuellement le conseil national de l'ordre des médecins administre les intérêts et agissements de la profession de médecin, il est reconnu de tous au-dedans de la profession autant qu'au dehors, y compris du pouvoir politique.

Territoire pour les uns, Terroir ou Tènement pour les autres!

Le Métier d'Agriculteur selon les philosophes Grecs!

Dans « Le Banquet », le philosophe Grec PLATON fait dire au médecin ERYXIMAQUE : « La pratique de mon art…règne aussi sur les corps de tous les animaux, les plantes, en un mot sur tous le êtres. L'amour qui règne dans une partie saine diffère de celui qui règne dans une partie malade… Il est beau et même nécessaire de complaire à ce qui est bon et sain dans chacun, et c'est cela la médecine, mais il est honteux de céder et il faut résister à ce qui est mauvais et maladif si l'on veut être un habile praticien…

En effet celui-ci doit être capable d'établir l'amitié et l'amour (la concorde) entre les éléments les plus hostiles et les plus contraires : le froid et le chaud, l'amer et le doux, le sec et l'humide et les autres analogues…comme les saisons de l'année… Quand les contraires se retrouvent dans leur rapport sous l'influence de l'amour réglé et se mélangent dans un harmonieux et juste tempérament, ils apportent l'abondance et la santé aux hommes, aux animaux et aux plantes sans nuire à quoi que ce soit. Mais quand c'est l'Amour désordonné qui prévaut dans les saisons, il gâte et abîme bien des choses car ces dérèglements occasionnent d'ordinaire des pestes et beaucoup d'autres maladies variées aux animaux et aux plantes ; les gelées, la grêle, la nielle…, proviennent du défaut de proportion et d'ordre que cet amour met dans l'union des éléments. La médecine est donc, comme aussi l'Agriculture…gouvernée tout entière par le dieu Eros».

Il est urgent de réfléchir à la façon la plus efficace de piloter le métier d'agriculteur. Pour commencer il faut bannir de notre vocabulaire le terme « d'exploitant agricole » car nous n'exploitons rien ni personne, nous mettons en valeur un patrimoine naturel et nous en retirons une production nécessaire à l'humanité tout entière pour sa survie. Nous sommes donc des producteurs par essence. Et notre métier réside bien dans l'art d'exercer nos talents et notre science de l'agriculture.

C'est donc bien un métier d'agriculteur qui est le nôtre ; il est noble, nous sommes formés et responsables dans notre métier, nous méritons une organisation de notre profession

capable de parler en notre nom et d'être reconnue.

Dans l'absolu nous avons à peu près tout ce qui est nécessaire pour y arriver.

Pouvons nous imaginer de réunir un jour, un organe fédératif national du métier d'agriculteur qui regrouperait institutionnellement les organisations professionnelles directement liées au métier d'agriculteur ? Et quel serait, parmi ces organisations (syndicats, chambres d'agriculture et.c…) celle qui posséderait le dynamisme et la volonté de proposer aux autres de constituer avec elle cette sorte de **conseil ou d'ordre national de la profession d'agriculteur**? C'est un appel que nous faisons…

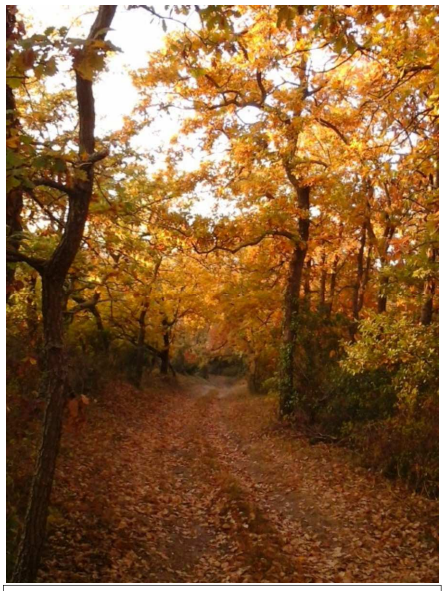

Le chemin de l'unicité qui conduit à l'union est un chemin difficile!

La limite du métier d'agriculteur, et donc des organisations qui le représente, est l'exact lieu où commencent les autres métiers de la filière agricole, c'est-à-dire là où se fait l'acte de vente de la production ou d'achat des intrants de production. Ainsi les organisations de coopératives agricoles de collecte, d'approvisionnement ou de transformation n'agissent pas dans le même métier, bien qu'appartenant à la même filière. La compétitivité d'une coopérative est inversement proportionnelle dans les lois du marché à celle des agriculteurs et inversement. Dans une filière l'argent gagné par les uns est celui qui a été perdu par les autres, si bien que chacun est le concurrent de l'autre. Nous nous rendons compte particulièrement de cette difficulté à l'occasion des États généraux de l'Alimentation.

Un métier ne peut présenter en lui-même une idée uniforme et la diversité parmi les lois de la nature est toujours plus forte que celle de l'uniformité. Cela m'empêche pas d'atteindre à l'unicité. A l'intérieur de notre métier nous avons besoin d'échanger sur nos différences et nos équilibres, à l'extérieur nous avons besoin de faire front. En politique il y a une règle non dite qui fonctionne tous les jours: Diviser pour mieux régner! En matière de défense des intérêts de métiers la meilleure stratégie dans le jeu politique c'est de parler d'une seule voix!

Où la présence des agriculteurs dans la société Française du XXIème siècle se mesure t'elle ?

Des émissions de télévision aux rayons de nos supermarchés, comment voit on le métier d'agriculteur et que peut on comprendre de son professionnalisme? Le métier d'agriculteur en 2018 est une réalité qui peut devenir surprenante…

Il existe une différence sociale et politique entre l'existence d'un état de vie, qui est généralement un meuble dans un paysage, un élément constitutif du tissus socioprofessionnel, et un métier qui est un acteur majeur de la vie économique qui se développe sur le substrat de l'environnement social. L'état s'apparente à une situation subie, le métier est clairement une situation active. C'est le passage de l'un à l'autre qui est une gestation difficile pour le métier d'agriculteur.

De nombreux exemples autour de nous peuvent témoigner de nos difficultés à obtenir une représentation professionnelle de métier :

La téléréalité offre une belle fenêtre sur le mode de fonctionnement de notre société ; Nous y voyons fleurir l'expression du dynamisme de nombreux métiers au travers de nombreuses émissions : « Les reines du shopping » pour les métiers de la mode d'abord. Il y a eu ensuite« Chasseurs d'apparts » pour les métiers de l'immobilier. Puis encore une belle démonstration de l'utilité des commissaires priseurs avec « Affaire conclue », puis « top chef » pour les métiers de la restauration. Depuis peu nos enfants s'enthousiasment pour l'émission qui consiste à élire la meilleure boulangerie ou la meilleure pâtisserie Française. Ce sont toutes là des réalisations de communication promotionnelles de métiers qui visent à mettre en valeur l'excellence des savoirs faire de métier dans chacun de ces domaines. L'effet est d'abord positif pour le moral et le dynamisme des professionnels du secteur, sur le recrutement de filières de formation professionnelle concernées et enfin sur le renouvellement des générations à l'intérieur de ces métiers. Il est un résultat certain également c'est celui d'accroître l'attractivité commerciale des produits offerts au consommateur, hors grande distribution ! Le plan d'action de ce type de réalisation est parfait en terme d'acquisition de notoriété et d'image pour une profession. Nul doute que nous verrons ce type d'émissions s'étendre à de nombreux autres métiers dans l'avenir, tous les métiers de bouches d'abord, ensuite et plus généralement tous les métiers artisanaux.

Au sujet des agriculteurs ; c'est changement de programme : « L'amour est dans le près »; On y étale une certaine forme de misère affective ou de solitude campagnarde ; Cette communication compassionnelle pour les agriculteurs rejoint dans l'inconscient collectif le discours développé autour des drames économiques, par exemple ceux vécus par les éleveurs laitiers. La compassion est généreuse mais ne fait pas partie des plans de croissance d'une organisation professionnelle ; où peut-on voir un métier promettre aux jeunes générations qui veulent s'y engager, la solitude affective et le drame familial? Les agriculteurs en qualité de profession organisée sont au-jourd'hui inactifs sur le terrain de la communication positive institutionnelle ; c'est un drame magistral !

CEPENDANT UNE TROISIÈME VOIE EST OUVERTE EN FAVEUR D'UN NOUVEAU TYPE DE NOTORIÉTÉ, PAR LE COMMERCE « ÉTHIQUE ET ÉQUITABLE ». Dans le grand débat de société ouvert depuis près de 20 ans par le mouvement écologiste émerge le principe de la juste rémunération du producteur agricole par le choix volontaire du citoyen de payer plus cher. A charge pour le distributeur de garantir un surcroît de revenu au producteur (Comme cela a été fait depuis de nombreuses années pour le « café éthiquable » provenant d'Amérique Centrale). Il ne faut pas confondre ce mouvement avec celui, initié par les états généraux de l'alimentation, concernant le partage entre producteurs, industriels et distributeurs, de la valeur ajoutée de la filière. Il s'agit ici d'un effort accepté par la grande distribution d'abord, par les industries agroalimentaires ensuite. Un exemple récent nous est offert par le lancement de la marque de produits laitiers « C'est qui le patron ? » (1). L'emballage des briques de lait affiche : « Ce lait rémunère au juste prix son producteur ! » Ce lait est vendu 0.99€/l au lieu de 0.70€/l environ, pour un lait courant, soit un effort demandé au consommateur de 0.29€/l environ. C'est là ce qui est nouveau!

Bientôt emblème stratégique?

Lorsqu'on regarde de près comment est rémunéré le producteur associé à cette stratégie commerciale, les contrats passés par la Laiterie de St Denis de l'Hôtel, qui est l'initiateur de la marque « C'est qui le patron ? », prévoient une majoration de rémunération de 100€/1000l, soit 0.09 à 0.10€/l. Pour chaque litre de lait vendu l'effort du consommateur de 0.29€ se partagerait par tiers entre chaque partenaire. Pour le producteur, pour un prix moyen de 300 à 320.00€/1000l c'est une hausse de 28 à 33% de son prix de vente. Pour l'industriel et le distributeur il y a partage d'une hausse du prix de vente de 20 centimes par litre. Soit plus 30% environ pour chaque partenaire (Le producteur et le couple Industriel-Distributeur), c'est vrai-

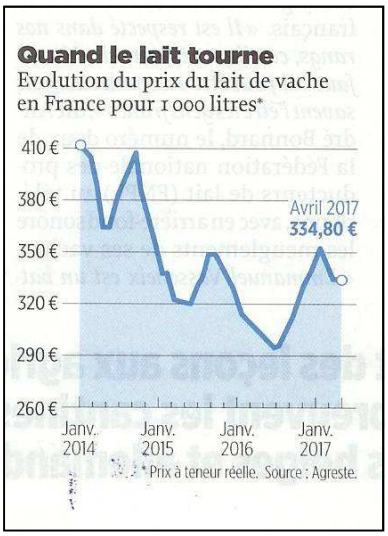

ment un accord « gagnant-gagnant » équilibré et chacun peut imaginer que pour le producteur laitier c'est une planche de salut ! La marque « C'est qui le patron ? » est le produit d'une concertation entre 3 partenaires : Le président du collectif « Les gueules cassées », Nicolas CHABANNE (Qui veut lutter contre le gaspillage dans la consommation moderne.), Emmanuel VASSENEIX (actionnaire majoritaire et dirigeant de la « Laiterie de St Denis de l'Hôtel ») et l'enseigne CARREFOUR. C'est par un questionnaire en ligne auprès des consommateurs qu'ils ont défini le cahier des charges du produit et la rémunération attribuée à l'éleveur.

Cette histoire est magnifiquement démonstrative : A aucun moment les éleveurs n'ont été consulté, et encore moins il n'ont fait partie du jeu établi entre industriel, distributeur et association de consommateurs. Souverainement ces derniers ont décidé de la part qui revenait dans l'opération aux producteurs laitiers, les quels ont payé de leur image le lancement de la marque. Et cette image est une image à la fois doloriste (Le producteur est injustement maltraité par ses concitoyens) et salvatrice, façon « Robin des Bois » (Nous industriels et distribution, apportons une solution juste). Une seule chose reste cachée : Ce lait rémunère aussi l'industriel et le distributeur qui ne manquent pas, chacun, de prendre leur part de marge supplémentaire au passage. En ce sens l'accroche publicitaire (Qui rémunère le producteur) est mensongère parce que incomplète.

Ici encore la profession agricole est éternellement absente,

Des stratégies commerciales pour s'ouvrir de nouveaux horizons?

et pourtant elle en tire un effet positif certain. L'agriculteur doit il laisser aux acteurs de l'aval le soin de se préoccuper de son bonheur ?

IL DEMEURE UNE QUESTION, À LA SUITE DE L'EXEMPLE « C'EST QUI LE PATRON ? » ; OÙ SONT LES COOPÉRATIVES D'AGRICULTEURS DANS CETTE AFFAIRE ? Il est évident qu'elles souffrent d'une difficulté d'adaptation au nouveau contexte des marchés. La dimension des coopératives doit être fonction de la dimension des marchés visés, et selon cette dimension, leur management doit être différent…

Les « trente glorieuses » ont vu le monde coopératif agricole se développer dans un certain désordre, avec des réussites mais aussi des échecs, qu'il ne sert à rien de condamner. Il faut signaler cependant l'originalité de « Grain d'oc » dans la commercialisation des céréales, la création des « Halles de l'Aveyron » ou de la chaîne de magasins « Frais d'ici », qui rapprochent producteurs et consommateurs. Certaines coopératives, comme la SODIAAL dans le domaine laitier, atteignent directement le marché mondial depuis quelques temps déjà.

Actuellement l'immense majorité des coopératives agricoles sont plus préoccupées de structurer des rapprochements entre elles, des fusions, des acquisitions diverses dont la conséquence est la complexification des données de management confiées à leurs conseils d'administration, composés d'agriculteurs qui ont aussi à gérer leur propre exploitation. Dans ce contexte il faut craindre une altération éventuelle du pouvoir de décision des conseils d'administration qui peuvent être en situation de conflit avec leur équipe de direction lorsqu'il faut faire valoir la primauté des intérêts des producteurs. D'autant que chacun des administrateurs est aussi un apporteur dont les intérêts personnels peuvent être menacés ou favorisés suivant la situation. Il y à là d'ailleurs une possibilité institutionnelle de conflit d'intérêts gênants dans le statut des coopératives à un moment où la classe politique fait l'objet d'une volonté de mise en transparence dans les activités personnelles des élus.

Le métier d'Agriculteur est aussi un enjeu territorial…

Le pouvoir de décision s'éloigne chaque jour un peu plus des volontés et choix des agriculteurs si bien qu'il n'est plus possible de dire encore au jour-d-hui, comme c'était le cas dans les années 60/70, que les coopératives sont le « prolongement » des exploitations agricoles ou qu'elles agissent en vertu d'une délégation des agriculteurs dans l'acte de vente de leur production. Et cependant de très nombreux présidents et administrateurs de coopératives n'ont jamais eu le sentiment de trahir l'esprit de la coopérative territoriale au service du producteur. D'autre part la répartition des résultats selon le principe coopératif n'est plus franchement réalisable dans la mesure où chaque entreprise devenant détentrice ou partenaire de filiales ou de groupes associés, est ainsi capable de disperser son résultat en dehors des niveaux de décision remis entre les mains des agriculteurs.

Où l'on voit la nécessité d'une surveillance du management des coopératives par une institution qui leur soit supérieure en autorité. Le Haut Conseil de la Coopération Agricole, constitué de représentants du mouvement coopératif agricole et de personnalités qualifiées désignées par le ministre de l'Agriculture, possède pour mission, entre autres, de réaliser un observatoire national économique et financier des coopératives. C'est probablement là le lieu où il devrait être possible d'effectuer cette surveillance.

IL FAUT ÉGALEMENT REGARDER COMMENT NOTRE MÉTIER GÈRE L'INSTALLATION DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS. L'organe incontournable et connu de tous, est la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, dite « commission des structures ». Le vocable n'est pas neutre ; il prouve qu'en contrôlant les structures d'exploitation il est possible de contrôler le métier. Cette commission est fondamentalement un organe consultatif, le pouvoir de décision appartenant au préfet de région. Elle est composée, après les syndicats professionnels, de représentants de la DDAF, de la MSA, de Chambre d'Agriculture, d'établissements de crédit, d'associations de consommateurs, de protections de la nature, d'artisans… Il existe là une ingérence dans la profession d'agriculteur qui est totalement insoutenable ! Les médecins acceptent t'ils parmi les membres du conseil de l'ordre des représentants d'associations de malades, d'handicapés ou de promeneurs du dimanche? La gestion de notre métier est régulièrement pillée et parasitée par toute autre partie de la société. Les régulateurs de groupe de réflexion des états généraux de l'alimentation ont été choisis parmi les dirigeants de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution et pas plus tard que le 10 octobre 2017, le président de la république, pour dévoiler son dernier projet d'ordonnances en faveur du revenu des agriculteurs s'est exprimé à l'occasion d'une visite au marché de Rungis, pas à l'occasion d'une rencontre avec des organisation de métier d'agriculteurs ! En effet notre syndicalisme professionnel est divisé et bizarrement la présidence de l'APCA est totalement inaudible depuis longtemps alors qu'elle est le résultat de réelles élections professionnelles.

NOUS NOUS SOUVENONS TOUS DU MÉDICAMENT « MEDIATOR » À QUI ÉTAIT REPROCHÉ DES EFFETS SECONDAIRES NÉFASTES. Cette affaire a donné lieu à une sévère condamnation du

Petit regard sur l'histoire des groupements coopératifs en France.

Pendant la crise économique de 1929/1930 l'essor du mouvement coopératif, conjointement à la création de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) ont permis au monde paysan de faire face aux enjeux économiques du moment en créant un dispositif de stockage et d'intervention sur les marchés, à l'échelle nationale, propre à enrayer les emballements désastreux du marché des produits agricoles. Elles ont été réellement un instrument de sauvegarde du revenu des agriculteurs. Au lendemain de la seconde guerre mondiale ces mêmes coopératives ont prouvé leur réactivité en devenant un instrument privilégié de la diffusion des nouvelles technologies apportées à la fois par la mécanisation, la génétique, et la chimie. Peu après, devant l'accroissement de la demande alimentaire elles ont répondu au besoin en créant des activités de diversifications, de production « hors sol » de volailles d'abord, de diversification des transformations alimentaires notamment pour les produits laitiers, de multiplication de semences, ensuite. Ici l'objectif n'était pas seulement de protéger le revenu agricole, mais de l'accroître pour chaque exploitation, de façon à maintenir leur structure et l'emploi familial.

Lequel, tout le monde l'avait compris, était menacé par l'accroissement de productivité dû à une mécanisation galopante et à l'attraction de plus en plus puissante du secteur manufacturier qui offrait des emplois citadins. Cela n'a pas empêché bien sûr un fort mouvement d'exode rural, mais les structures familiales d'exploitations avaient pu être maintenues et ce résultat n'était pas mince.

Dans les années 80/90 la mondialisation des marchés agricoles a renversé la situation : Sous la pression du « Kennedy Round » les prix agricoles ont cessé d'être garantis à minima (suppression du mécanisme d'intervention mis en œuvre jusque là par l'ONIC) et avec le développement de la grande distribution, ont provoqué une course au prix « toujours plus bas » qui a déstabilisé de façon variable le dynamisme du secteur coopératif : Les filières « volailles » se sont toutes effondrées l'une après l'autre, ou presque. La production laitière a été maintenue en survie tant que le dispositif de « quotas de production » a pu fonctionner et lorsqu'il a été levé cela à conduit à un drame social. La transformation des légumes (3ème et 4ème gamme) à été réalisée avec succès, quelquefois en partenariat avec des industriels, par le secteur coopératif. Les coopératives viticoles qui sont restées sur des schémas très locaux (quelquefois deux coopératives dans le même village !) n'ont pas résisté à la disparition progressive de leur vignoble. Dans la viande la coopération a eu du mal car elle n'a jamais pu dégager les résultats qui auraient permis de conforter des outils de transformation avec des marques dominant le marché.

Dans une première approche, quelques éléments ont constitué la limite de l'efficacité des coopératives vis-à-vis de leurs producteurs, notamment :

Une réelle difficulté à autofinancer les investissements rendus nécessaires par la diversification technologique des activités.

Une égale difficulté à discerner les voies stratégiques d'avenir de celles qui ne furent que des leurres ou des galops d'essai.

Les paramètres de l'équation de compétitivité des coopératives ne comportant pas véritablement le coût d'achat des matières premières et une priorité excessive donnée au service rendu au producteur, ont concouru à une gestion des charges de structure défaillante dans l'atteinte de la performance économique qui était nécessaire.

laboratoire SERVIER qui le produisait et le distribuait et nous avons vu M SERVIER en personne être gravement condamné par le tribunal. Le verdict a été accepté par tous. Cependant les médecins, dans leur rôle de prescripteur n'ont pas été inquiétés, ni non plus les pharmaciens qui avaient délivré le produit aux malades, encore moins le personnel soignant. Dans la querelle de la pollution aux produits phytosanitaires (dans les médias on dit « pesticides »), ce sont les agriculteurs, voire les prescripteurs lorsque 'ils ont une action de vente, qui sont condamnés par le tribunal des médias et de la bien-pensance toute faite des écologistes.

Et si, parmi les effets reprochés au médiator il y avait des cas de mortalité précoce de malades, pour l'emploi de pesticides il n'y a que très peu de relations établies avec un décès de consommateur (hors ceux dus à la maladie de La Vache Folle en Grande Bretagne et ceux dus à la consommation de pousse de Soja Bio en Allemagne il y a quelques années), pas même de façon prouvée avec l'apparition précoce de cancers ou de maladies de dégénérescence nerveuse en dehors, dans ce dernier cas, d'observations faites auprès des agriculteurs utilisateurs eux-mêmes.

Les agriculteurs veulent maîtriser leur commercialisation, sous toutes ses formes!

Alors pourquoi un tel acharnement de condamnations et de réprobations ? Les agriculteurs ne sont que « le personnel soignant » des cultures et des élevages Notre métier deviendrait il la victime expiatoire de toutes les contradictions apportées par la technologie, la modernité et la société de consommation. En quoi le métier d'agriculteur serait il plus responsable que ceux qui inventent et produisent les technologies agricoles? Il y a erreur sur la cible.

MÊME LE PILOTAGE DE NOTRE ENSEIGNEMENT AGRICOLE, CONNU POUR SON EFFICACITÉ ET SA PERTINENCE, NOUS ÉCHAPPE. Notre précédent ministre Stéphane LE FOLL, ardent promoteur de l'agro écologie a imposé une forte orientation des programmes de formation dans cette direction en vue de changer l'agriculture des générations futures.

Quand a t'il réuni les responsables professionnels pour débattre du type d'agriculture (bio, conservation, raisonnée, productiviste…) ou de quels types associés et dans quel équilibre, dont notre pays avait besoin ? Il y avait déjà eu un précédent avec Jean Louis BORLOO au moment du « Grenelle de l'environnement » lorsque la profession, au travers de la FNSEA et des organismes agricoles, avait indiqué l'extrême difficulté qu'il y aurait à réduire de 50% l'usage des produits de défense des végétaux. Et encore au-jour-d'hui le déploiement du dispositif des « États Généraux de l'Alimentation » démontre le peu de place qui est fait dans les débats et commissions à la représentation du métier d'agriculteur.

Compétences et professionnalisme, les deux piliers d'un métier

MAIS SUR LE TERRAIN DE NOMBREUX AGRICULTEURS SONT CAPABLES D'INITIATIVES REMARQUABLES EN MATIÈRE DE GESTION DE LEURS INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (2).

Dans le Loiret Gilles Van KEMPEN réalise de nombreux reportages vidéo sur les divers travaux qu'il réalise sur son exploitation et en fait un commentaire pédagogique, qu'il dépose sur You Tube. 10 000 vues à chaque fois ! Il appartient au réseau social « Agridemain »

Thierry DESFORGES dans l'Essonne a crée un site Internet qui recueille les intentions et commandes de cultures de légumes des consommateurs et de ses clients. Il met en place les cultures chez lui puis renvoie aux demandeurs des photos et informations sur leur développement avant de lui adresser ensuite sa proposition commerciale. Site monpotager.com. Il a notamment réalisé avec 9 autres agriculteurs une campagne d'affichage dans le métro parisien au moment du salon de l'agriculture, dans le cadre du programme « Terres innovantes », avec l'objectif de communiquer positivement sur leur travail d'agriculteur. Son exploitation jouxte une zone pavillonnaire. Avant les moissons il prévient ses voisins, surtout s'il doit la faire pendant un week-end et invite chacun à venir s'installer dans la cabine de la moissonneuse batteuse pour un tour ou deux !

Dans le département du Gers, les agriculteurs s'organisent pour proposer des journées « fermes, portes ouvertes » avec commentaires de visite faits par l'agriculteur lui-même. C'est l'esprit des réseaux « Vergers éco responsables » et.c.

« Demain la terre » est un réseau qui veut communiquer sur l'idée qu'avec une très bonne maîtrise des outils modernes d'épandage et d'évaluation des effets il est possible d'atteindre une agriculture à **« zéro impact sur la santé et l'environnement »** de produits phytosanitaires et d'engrais, sans être obligé de passer par le « zéro phyto ». Et pour cela il effectue un étiquetage particulier des produits, une communication auprès des écoles et des collectivités, des animations en magasins et sur les réseaux sociaux.

Les arboriculteurs sont, plus que tous autres agriculteurs, confrontés aux récriminations de pollution des voisins lors des traitements phytosanitaires. Leurs traitements sont nombreux et très sensibles à la dérive due au vent parce qu'ils s'appliquent à des végétations très développées en hauteur. Dans de nombreuses communes ils se sont concertés avec leur voisinage, en général autour du maire de la commune et de ses conseillers municipaux, pour mieux communiquer sur leurs pratiques et ont généralement abouti à la mise en place d'une « charte des bonnes pratiques » qui comporte souvent des dispositifs très adaptés (installation de filets et plantation de haies brise vent, manches à air pour mesurer la vitesse du vent et c. Très généralement cette charte prévoit que chaque agriculteur préviendra ses voisins quelques temps avant chaque opération et leur donnera quelques explications sur le mode opératoire (travail de nuit). C'est le cas en Limousin autour de la filière AOP Pommes du Limousin à partir d'une concertation conduite autour du maire de la commune d'ALLASSAC, idem en Rhône Alpes puis en Pays de la Loire, et en Gironde plus difficilement, en Saône et Loire et dans l'Yonne avec la fédération des Vignerons de Bourgogne. Quelquefois l'issue fut incertaine comme à Saint Julien du Sault où le maire a dû prendre un arrêté d'interdiction de traitement sur la zone des 50m bordant les habitations.

Au total ce sont là des manifestations évidentes de la vitalité du métier d'agriculteur au jour-d-hui en France. Mais autour de ces initiatives il y a peu de soutien structuré de la profession, d'action de développement ou de généralisation visant une vraie politique de communication de métier. Alors pourquoi nos organisations de métiers ne s'appuient elles pas sur les dynamismes et initiatives de leurs professionnels ? Plus largement ces observations nous renvoient à une question de fond, après nous être interrogé sur l'utilité d'obtenir une représentation professionnelle de métier ; **Comment redonner au métier d'agriculteur un statut de vraie profession et trouver pour lui une voie d'avenir ?** C'est le thème que nous aborderons dans notre prochaine Lettre.

Henri GELI, le 25 novembre 2017.

(1) Voir article de Béatrice Parrino, le Point n°2337 du 22 juin 2017.

(2) Voir dossier réalisé par la France Agricole dans son n°3713 du 22 septembre 2017.

Mettre l'harmonie et la concorde entre éléments opposés; selon Platon...

LE FORUM DES CORRESPONDANTS.

Comme nous en avons l'habitude vous avez la parole, votre avis nous est précieux pour alimenter nos travaux et réflexions!

Pour structurer l'hypothèse d'une organisation fédérative du métier d'agriculteur en France, chaque agriculteur pourrait s'interroger de la façon suivante :

1. Qui pourrait être l'interlocuteur unique du pouvoir politique, pour parler, au nom de tous les agriculteurs, de leur métier?

2. Qui pourrait mettre en oeuvre et gérer une véritable communication de métier ?

3. Est-il de notre prérogative de gérer le choix d'un ou de plusieurs modèles professionnels ou devons nous le laisser faire à d'autres ?

4. Comment pourrions nous assurer les conditions d'une réglementation professionnelle qui ne demeure pas totalement entre les mains de l'administration?

5. Avons-nous besoin d'un « livre blanc » fixant les domaines de responsabilité et d'action à l'intérieur du métier ? Particulièrement en matière de bonnes pratiques environnementales, qui pourrait peser sur les choix politiques au même titre que n'importe quel lobby écologique ?

6. Devons nous veiller au bon et suffisant renouvellement des générations d'agriculteurs?

7. Acceptons nous la nécessité de fédérer nos organisations professionnelles, et notamment nos divers syndicats professionnels d'agriculteurs pour obtenir la pleine maîtrise de ces questions ?

C'est le débat que le CEMA propose à ses lecteurs. N'hésitez pas à nous répondre sur la boite mail du CEMA, soit par vos libres commentaires, soit simplement en nous indiquant quels sont les n° de questions sur les quels vous êtes d'accord pour une action fédérative. Nous vous donnerons une synthèse de vos réponses dans la lettre du Cema qui suivra celle que vous avez à l'écran.

Henri GELI le 26 novembre 2017.

Nouvelle adresse pour contacter le Cema: cema@purpan.fr

L'IRRIGATION EN FRANCE; QUEL AVENIR?

Dans les régions sensibles à la sécheresse, l'agriculture lie son avenir à la pratique de l'irrigation, et l'irrigation elle-même est tributaire du bilan des Emplois sur les Ressources. Atteindre leur vraie maîtrise s'avère la seule voie d'avenir.

L'Eau est source de vie : Le rôle de l'eau dans le processus de la vie n'est plus à démontrer, son cycle dans notre environnement est bien connu et maîtrisé. L'eau est un bien commun. L'agriculture peut parfaitement respecter le cycle de l'eau en y insérant ses prélèvements d'usages de façon proportionnée et optimisée en fonction des besoins naturels des végétaux et de leurs processus de croissance.

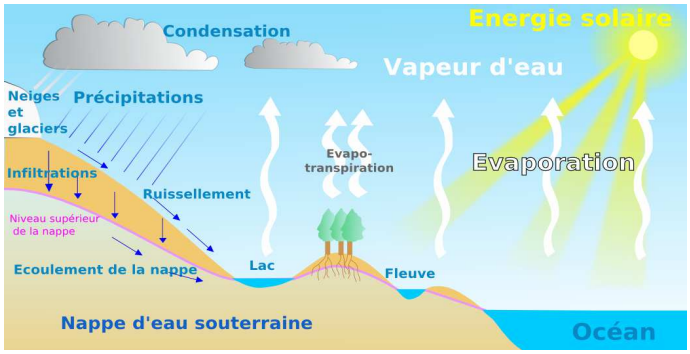

L'histoire nous enseigne que les pratiques agricoles ont débutées depuis plus de 10 000 ans et qu'elles comportaient déjà la pratique de l'irrigation. Les vestiges de civilisations anciennes nous le démontrent et cela tout au long de l'histoire et du développement de la population humaine. La base de notre alimentation repose, sur la production de matières premières végétales qui exige un apport d'eau. La satisfaction du besoin en eau des végétaux est essentielle pour exprimer leur potentiel de production en quantité et en qualité. Le contexte pédoclimatique local peut couvrir plus ou moins ce besoin, la diversité des situations géographiques et des milieux est très grande ainsi que l'aptitude de certaines espèces à s'y adapter. Malgré cela la couverture des besoins en eau reste un facteur limitant et décisif pour les productions végétales.

Le réchauffement climatique observé et son évolution en cours, lié aux activités humaines, nous confronte aux mêmes aléas, mais plus fréquents et avec de plus fortes amplitudes. L'analyse du passé récent nous le prouve :Les hausses de température déjà observées en France sont fortes (Cf graphe Météo France année 2016)

Données pluviométriques pour l'année 2016

La pluviométrie, contrastée au fil des mois, a été très excédentaire au premier semestre, puis très déficitaire depuis juillet, hormis en novembre. Le second semestre a été marqué par les mois d'août et décembre les plus secs enregistrés sur la période 1959-2016. En moyenne sur l'année, le déficit a souvent dépassé 10 %, de la Normandie aux Pays de la Loire et à la Bretagne, sur les Ardennes et la Meuse. Plus au sud, la pluviométrie a été déficitaire de plus de 20 % dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et les Bouches-du-Rhône. Les pluies ont été généralement excédentaires parfois de plus de 10 % en Bourgogne-Franche-Comté, sur le sud des Alpes et l'est de la Corse. Sur la France, le cumul moyen de précipitations a été proche de la normale*. C'est la répartition entre les différentes régions qui fait la différence attribuable au réchauffement climatique.

L'ensoleillement a été conforme à la normale** sur l'ensemble du pays. Déficitaire jusqu'en juin, il a ensuite été très généreux tout particulièrement en août et en décembre, avec de nombreux records battus.

** moyenne de référence 1981-2010*

*** moyenne de référence 1991-2010*

1 mm de précipitations=1litre d'eau par m2

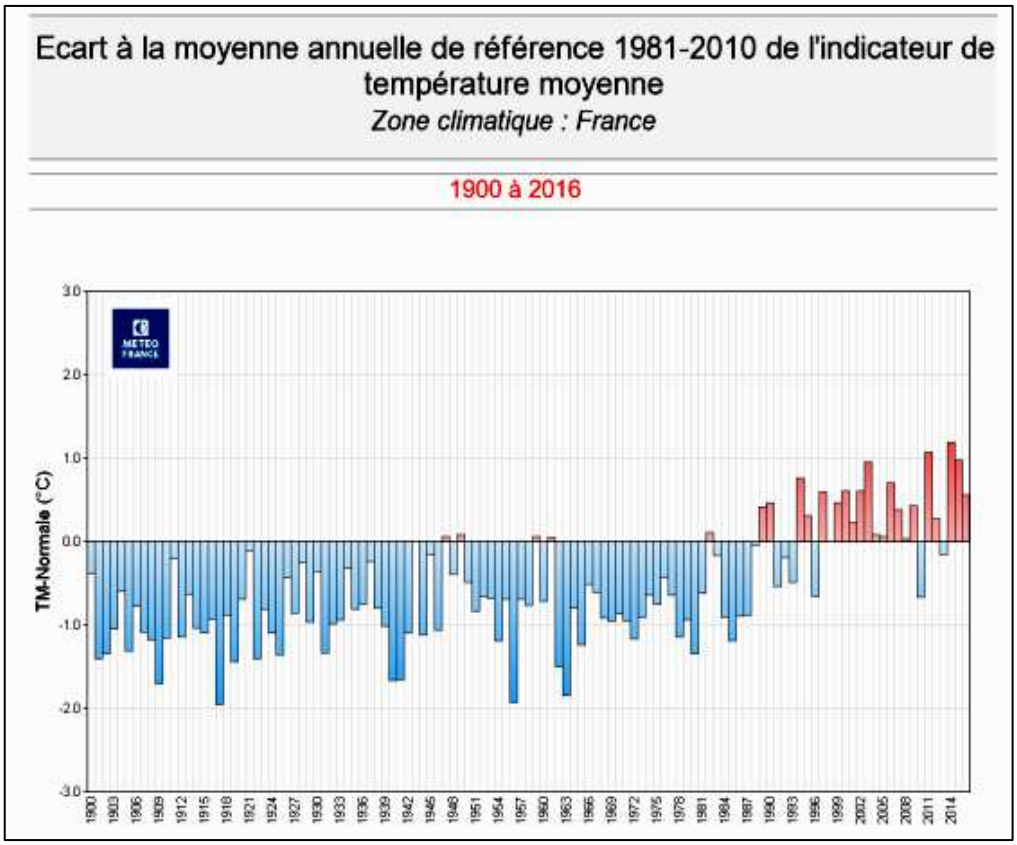

Les écarts de précipitations, aussi bien en excès qu'en déficit, sont de plus en plus marqués par leur fréquence saisonnière comparée aux moyennes trentenaires tout en conservant une pluviométrie annuelle proche de la moyenne. Philosophe du XVIème s, Francis Bacon disait : « *On ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant* ». Cette sage observation est encore de mise dans l'esprit, les décisions et les gestes de tout agriculteur (le bon sens paysan) même si certaines pratiques doivent évoluer.

Mais attention aux idéologies insidieuses : Le modèle agricole « productiviste » est souvent en première ligne. Le moindre accident climatique exacerbe des idées faussement ancrées dans l'esprit des consommateurs. Michel PAVARD rédacteur à la France agricole en fait état dans un article de juin 2011 : « La petite musique anti-maïs, ou les solutions comme le goutte-à-goutte à la place de ces arrosages à grande volée » ne sont que des raisonnements simplistes. Il dit aussi « on a envie de savoir qu'elle est la plante fabuleuse qui pousse sans eau et qui ne compromets pas l'économie des exploitations ? » Nous ne sommes pas loin du « *Fantasme du grand bond en arrière* » comme le défini Jérémy WAINSTAIN Directeur Fondateur de «The Green Data », qui, dans un article paru dans la France agricole du 29 septembre 2017 tourne en dérision un paradoxe de notre société contemporaine : « *Le rêve éveillé d'une agriculture bucolique qui n'aurait pas droit à la modernité et s'inquiète de la techno phobie qui s'installe chez les urbains.*»

La France a pourtant des atouts pour que son agriculture occupe le premier rang européen: Des conditions climatiques somme toute favorables avec une ressource en eau abondante. Des territoires diversifiés avec des productions abondantes et de qualité. Des savoir-faire incontestables avec de nombreuses AOC. Et malgré les crises et difficultés répétitives une activité agricole qui s'accroche et qui reste encore dynamique. Il suffit de parcourir le Salon International de l'Agriculture tous les ans pour constater cette richesse et cette diversité. En agissant, nous avons la capacité de nous adapter et de mettre en place des réponses pour pérenniser nos productions faces aux changements qui se profilent. Pour cela il nous faut **favoriser et optimiser la gestion des volumes prélevables de la ressource en eau, sur l'ensemble des bassins versants de nos territoires.** *Le rapport du CGAAER (Sept 2017) nous indique que nous disposons de marges importantes d'adaptation (Voir p15).*

Ressources et demandes en eau au Nord et au Sud de la Méditerranée

La rive Nord reçoit 90 % des pluies du total régional et ne prélève que 13 % de ses propres ressources.
* Chiffres rive Nord : du Portugal à la Turquie
** Chiffres rive Sud : du Maroc à la Jordanie

Comme la population mondiale va sûrement augmenter de plus de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, la production alimentaire devra progresser d'au moins 60 à 70 % d'ici

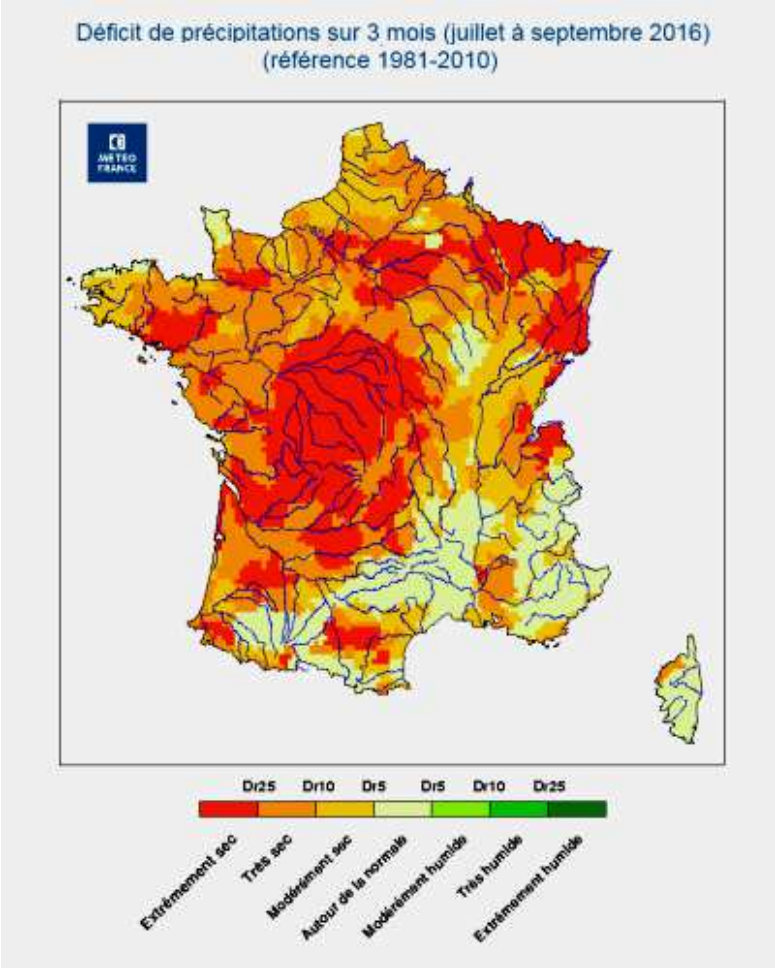

2050 (FAO). La demande mondiale en eau bleue (tous secteurs) pourrait par la suite s'accroître de 55 % d'ici 2050 (cf. scénarios de l'IWMI).
De fait, la croissance démographique comme le changement climatique accroîtront encore les écarts entre les régions les mieux pourvues et les plus pauvres en eau. En effet, la croissance démographique, immense paradoxe mondial, est en moyenne double dans les zones sèches (régions

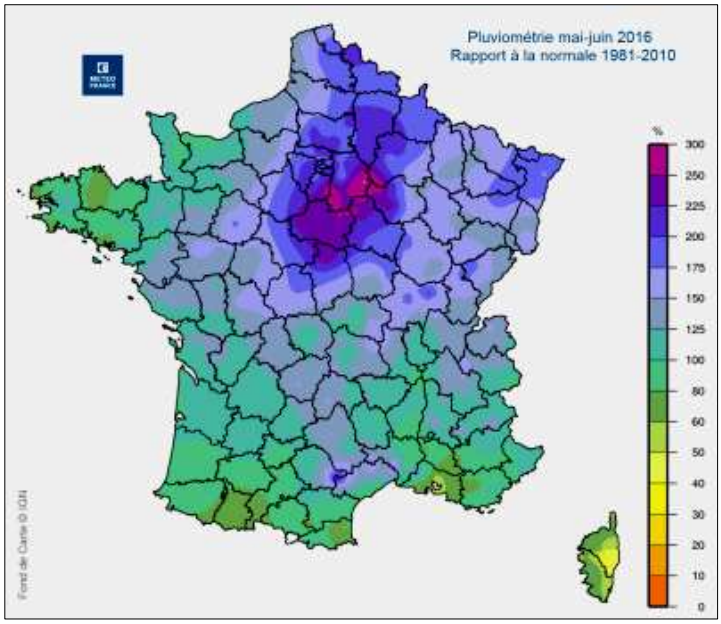

Le rapport du CGAAER nous propose son analyse : « ***Des besoins nouveaux en eau par passage du pluvial à l'irrigation »***. L'augmentation des besoins en eau pour l'agriculture ne résultera pas seulement de l'augmentation des prélèvements pour les cultures déjà irriguées mais aussi du nécessaire développement de l'irrigation. En effet, de nouveaux besoins émergent notamment :

- Pour la vigne (y compris pour assurer la qualité du produit),
- Pour les prairies : sécurisation de la production fourragère, progrès d'autonomie,
- Et pour les cultures annuelles comme le colza ou le tournesol (irrigation de démarrage) et les céréales (Irrigation de printemps). Le besoin d'irrigation « starter » sera notamment crucial pour le colza car avec la baisse de l'humidité des sols, le problème d'installation de la culture sera « particulièrement déterminant » pour cette culture.

Les voies de l'adaptation du CGAAER :

Accroître la résilience et la productivité des agroécosystèmes, grande priorité planétaire, nécessite de mieux gérer les ressources naturelles (eau et sols) et de faire évoluer les systèmes de culture. Dans l'étude sur les États-Unis publiée en janvier 2017 par la revue *Nature*, l'*irrigation* est identifiée comme la solution clef de l'adaptation. Le rapport du GIEC souligne la nécessité d'actionner concomitamment plusieurs leviers pour la réussite de cette adaptation.
Dans son chapitre sur l'eau, il met en exergue le besoin d'investissements en stockage de l'eau et l'extension de l'irrigation. Celui-ci est estimé à un coût de 225 milliards de dollars d'ici 2030 (avec une grande marge d'incertitudes) *pour le seul maintien des services rendus par l'eau dans 200 pays.*

arides et semi-arides) que dans celles les mieux arrosées. Or, ce sont les pays du « Sud » qui sont et seront les plus affectés par le dérèglement du climat.
Les tensions sur les ressources et les conflits d'usages risquent donc de s'accroître fortement si des mesures d'anticipation à la hauteur du problème ne sont pas prises à temps et si de nouvelles solidarités (amont/aval, pays riches et pauvres en eau…) ne s'opèrent pas. Nous avons le devoir de valoriser au mieux nos ressources naturelles pour maintenir et voir se développer nos productions agricoles et répondre ainsi aux futurs besoins, dans un esprit de solidarité à l'échelle de la planète.

La situation peut et doit évoluer : Notre environnement a été façonné depuis des siècles par l'homme et a été aussi souvent altéré par ses activités. Il n'y a pas un environnement terrestre et une population humaine sur notre planète, mais un environnement, c'est-à-dire un système dont nous faisons partie intégrante. Nous pouvons rêver d'un environnement vierge de toute intervention humaine. Mais pour cela il faudrait envisager la terre sans l'homme ou tout au moins avec très peu d'entre eux, et alors les quels ?. Au vu de l'évolution démographique de la population mondiale cela reste improbable, d'autant plus que peu d'actions sont menées pour stabiliser cette démographie actuellement en augmentation exponentielle. Cette réflexion à l'échelle mondiale mérite d'être précisée et doit être ramenée à l'échelle locale pour mieux comprendre le contexte de la France. Les contraintes ne sont pas que géographiques et pédoclimatiques elles sont aussi politiques. En vérité la France est mal préparée face aux situations climatiques limitantes, elle s'est tirée de nombreuses balles dans le pied, à force de zèle et de renoncements. L'obsession réglementaire dont fait preuve notre pays n'arrange rien. Les projets de stockage pour l'eau sont presque tous figés ou découragés. C'est là une difficulté fondamentale quand le reste du monde et même nos principaux voisins européens font de l'agriculture une priorité et un enjeu économique majeur !!!"
.

Il

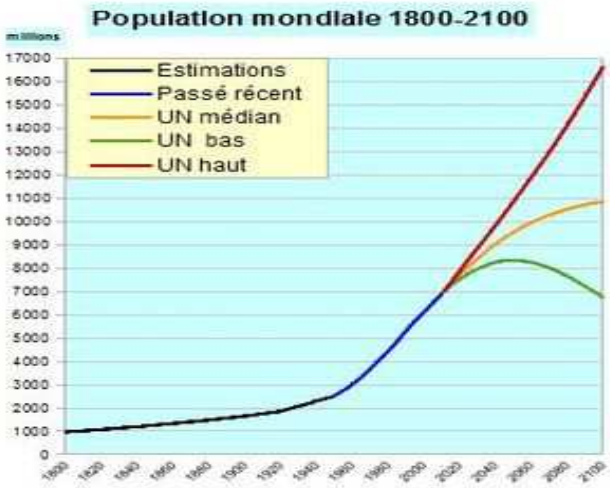

faut réagir : Il est temps de faire preuve de pragmatisme et d'impulser une démarche basée sur des règles scientifique et pas idéologiques. Le principe de précaution montre souvent ses limites, poussé à l'extrême il risque de nous mener vers des impasses teintées d'obscurantisme. L'heure est au retour à **l'expérimentation** , les données qui en résultent doivent être exploitées dans le cadre d'analyses et de projets préalablement définis en toute transparence et en toute objectivité." : Les données qui en sont issues doivent être

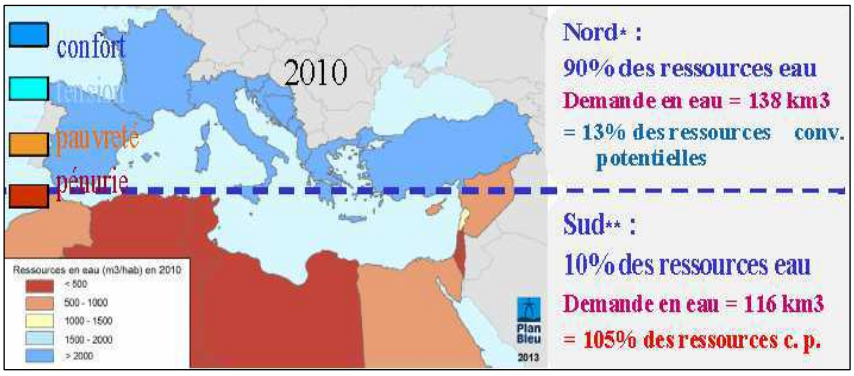

exploitées dans le cadre d'analyses et de projets conduits dans un esprit pragmatique où les enjeux ont été, au préalable bien définis en toute transparence et en toute objectivité. L'adoption et la mise en œuvre de ces orientations programmatiques, par la société, civile en dépendent.

Malheureusement un réel déficit de communication et d'engagement entrave ces projets par une opposition systématique des organisations environnementales et aussi par une règlementation souvent tatillonne et peut-être mal adaptée. L'interprétation et l'application, trop ou trop peu scrupuleuse, de la loi peut parfois en dénaturer la teneur et l'écarte de ses objectifs initiaux.

Les autres voies d'adaptation complémentaires citées concernent l'utilisation de variétés plus résistantes, la promotion de pratiques agronomiques de conservation de l'eau et des sols (zéro labour, agroforesterie, agriculture de conservation…) et de récupération et collecte de l'eau (le « *water harvesting* »), l'amélioration de l'efficience de l'irrigation par l'utilisation de nouvelles technologies, la valorisation des savoir-faire locaux, la recharge artificielle des nappes et le développement des réutilisations.

L'adaptation des cultivars et l'irrigation affichent les meilleurs résultats parmi les stratégies possibles d'adaptation étudiées. Pour le moment les OGM n'ont pas entièrement tenu leurs promesses en matière de valorisation de l'eau par les plantes et de baisse des besoins pour la culture.

Face à la baisse annoncée des rendements et déjà observée dans les grands bassins de production de nos régions (Champagne, Beauce notamment), la communauté scientifique craint cependant que l'ajustement mondial pour le maintien de la sécurité alimentaire se fasse principalement « par extension des surfaces cultivées », donc avec de potentielles implications en matière de déforestation tropicale et, par la suite, de perte de biodiversité et d'émissions accrues de GES. La réduction des pertes et gaspillages (terres agricoles, nourriture…) et l'intensification durable de la production agricole pour éviter un tel scénario devraient donc devenir un objectif fondamental.

Devant les défis multiples a affronter, la principale conclusion du groupe « eau et sécurité alimentaire » du Partenariat Français pour l'Eau (PFE) consiste à ne pas opposer les solutions, par exemple en évitant de ne parler que d'économie d'eau ou au contraire que de création de nouvelles infrastructures de stockage.

La principale erreur serait en effet de les opposer. Il convient au contraire de « *mobiliser tous les leviers d'action possibles, ensemble* ».

Et c'est aussi la position que la France a défendue dans le débat mondial sur l'eau et la sécurité alimentaire.

Le GIEC constate déjà : Des baisses importantes de production du fait de canicules, par exemple en Russie, ou de sécheresses, notamment en Espagne, avec des pertes pouvant aller jusqu'à 40 %. Et il fait ressortir trois grands risques d'impacts pour l'avenir du continent :

· Une baisse sensible de la teneur en eau des sols due à la forte croissance de l'évapotranspiration, avec pour conséquences une aptitude réduite à la production en régime pluvial et une croissance de la demande en eau d'irrigation, alors que la ressource disponible se réduira notamment en été (effet de ciseau),

· Une forte aggravation des problèmes d'inondations avec des coûts croissants résultant de la mauvaise urbanisation due à l'étalement urbain, et les impacts des canicules sur la santé, sur la productivité agricole et sur la productivité du travail.

Face à ces grands défis, que faire ? Le GIEC apporte quelques éléments de réponses sur le défi eau/agriculture/climat. Il met ainsi l'accent sur le besoin de politiques d'investissements (stockage…) pour répondre aux nouveaux besoins (irrigation) et prévenir les conflits d'usages, tout en soulignant des risques de difficultés : manque de disponibi-

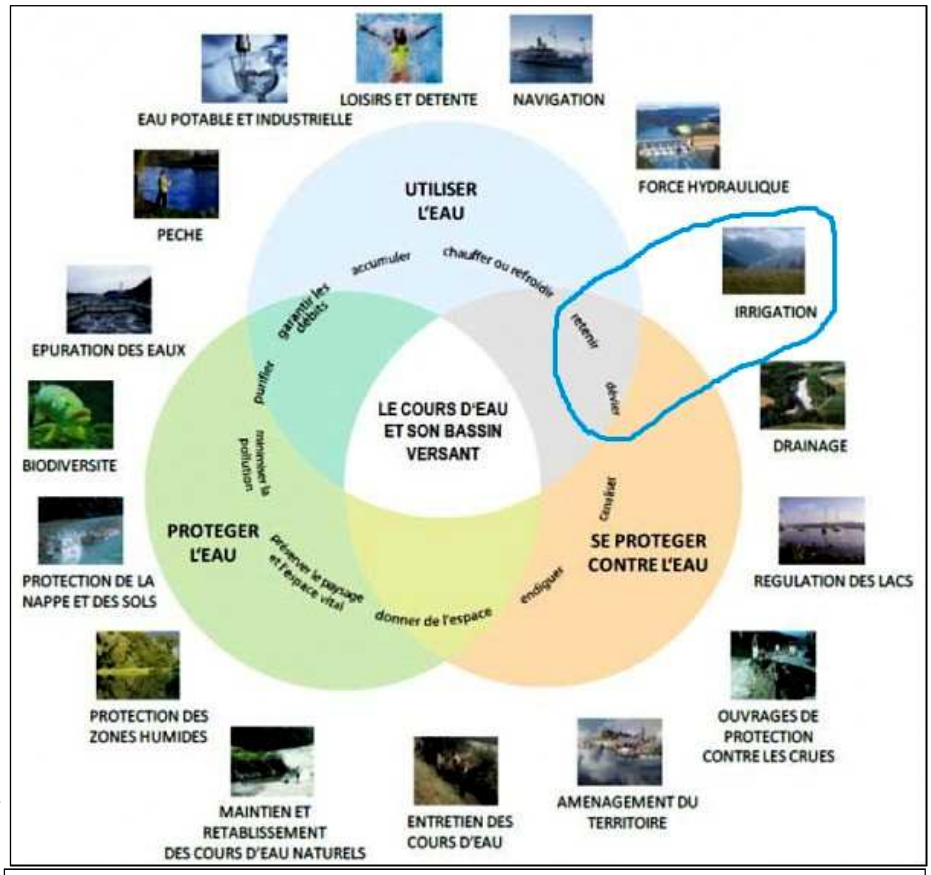

Dans l'imbroglio réglementaire, il est devenu difficile de hiérarchiser, clairement, tous ces usages. La loi et l'interprétation de celle-ci doit prioriser les besoins élémentaires, à savoir ceux liés à l'alimentation.

lités en ressources en eau dans certains bassins, coûts croissants des infrastructures et du service de l'eau (+ 25 % en Italie), mais aussi problèmes d'acceptabilité sociale. Sont également cités l'efficience de l'eau, le semis précoce, le changement de variétés et de cultures, l'agriculture de conservation, l'extension de l'irrigation, le drainage…

Vers une adaptation ou modification nécessaire de notre règlementation : La loi sur l'eau ne prend pas en compte et ne définit pas correctement les besoins agricoles, elle doit évoluer vers une reclassification de l'utilisation de l'eau en agriculture comme un **usage alimentaire**, c'est-à-dire un usage prioritaire au même titre que pour les objectifs environnementaux (zone humide par exemple). Les Etats Généraux de l'Alimentation le démontrent, ils viennent d'avoir lieu et mettent l'agriculture et ses productions au cœur de l'enjeu alimentaire.
L'initiative de l'association AQUANIDE pour élaborer et proposer un projet de loi sécurisant l'accès à la ressource en eau présente un certain intérêt pour que les agriculteurs puissent irriguer demain et sécuriser leurs productions agricoles dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et aux futurs besoins alimentaires (Voir article p.19)

Vers une politique agricole mondiale régionalisée : Les productions alimentaires agricoles régionales sont aussi un enjeu majeur pour le respect et la protection de l'environnement, elles ne peuvent plus être soumises et orientées uniquement par un marché mondial concurrentiel. La notion de compétitivité dans le domaine agricole est trop soumise aux diversités de situation engendrant des coûts de production extrêmement différents et déconnectés les uns des autres. La régionalisation offre aussi un avantage réel sur le coût du transport et d'acheminement des denrées agricoles avec des retombées bénéfiques sur l'environnement. L'agriculture reste au cœur des enjeux de notre société de demain, elle sera garante des grands équilibres qu'il faudra respecter pour pérenniser notre modèle de société.
L'atteinte de ses nombreux objectifs passera par la compréhension et la communication : a)Les enjeux doivent trouver, enfin, des réponses concrètes; b) La question de la « durabilité » de l'agriculture est posée par les agronomes depuis au moins une vingtaine d'années. Elle impose une transition vers des systèmes innovants, plus autonomes, plus diversifiés et à triple performance (économique, environnementale et sociale). Le terme d'« *agriculture écologiquement intensive* » a été proposé par l'agronome Michel Griffon car il exprime bien le besoin de mieux travailler avec la nature. Optimiser les cycles biologiques permet de produire davantage de biens et de services (environnementaux et territoriaux) tout en réduisant la consommation d'intrants et les pollutions.

Cela suppose à la fois de promouvoir une agriculture mieux intégrée dans son environnement et un environnement qui soutient mieux l'agriculture : L'agriculture fait partie intégrante de notre environnement, promouvoir simultanément ces objectifs permettra de mettre en évidence la nécessité urgente de pérenniser et développer l'irrigation. La concertation animée d'une saine controverse et non pas par la polémique permettra, je l'espère, de faire émerger des solutions innovantes et bénéfiques. Dans son dernier billet, Edouard FROTTE (1) illustre bien cette idée en écrivant, que c'est le sol qui civilise :
« Guérir l'écologie de ses œillères et l'agriculture de ses insuffisances financières serait le moyen le plus réaliste pour rendre aux terres de France leur expression civilisatrice. »

Gardons espoir sur la capacité de notre société à s'adapter, en renouant avec une prise de risque raisonnablement mesurée, pour relever les défis qui nous attendent.

Jean-Paul PICHON Le 24 Novembre 2017.

Sources bibliographiques :
La France Agricole div n°, Rapport CGAAER Septembre 2017, Rapport du GIEC,
Météo France.
(1) N°3724 de la France Agricole

Station de pompage et de mise en pression sur le Canal du Midi.

Annexes :
TheGreenData est une Start-up française spécialisée dans la transformation digitale et la data science pour le monde agricole. TheGreenData utilise la data science pour transformer et dépasser les incertitudes de l'agriculture.
Aquanide est née de la volonté des irrigants du Poitou-Charentes d'unir leurs forces. Cette nouvelle entité fédère les associations départementales d'irrigants des quatre départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de Charente (16) et de Charente-Maritime (17). Deux autres associations sont adhérentes: l'Association des Irrigants Réalimentés par les barrages de La Touche Poupard et du Cébron ainsi que l'Association du Karst de La Rochefoucauld. *Aquanide vient de "Aqua", qui signifie "eau" en latin. Le suffixe "Nide" trouve son origine dans les Océanides qui, dans la mythologie grecque, désignaient les gardiennes des fleuves. "*

Sigles :
CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat
IWMI : Institut International de la Gestion de l'Eau
PFE : Partenariat Français pour l'EAU

UN EXEMPLE CONCRET SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE NOUS MONTRE DES PERSPECTIVES D'ADAPTATIONS : AQUANIDE

LE FONCTIONNEMENT D'UNE RÉSERVE :

Une **réserve de stockage en eau** est un ouvrage destiné à stocker l'eau durant l'hiver en quantité suffisante, pour l'irrigation des cultures en été. Cette retenue est généralement située à proximité d'un cours d'eau, le remplissage se faisant par pompage dans le milieu naturel, pendant les périodes où la ressource est largement excédentaire. Durant l'été, l'eau stockée est amenée directement vers les pompes d'irrigation existantes. Cette technique contribue ainsi grandement à la restauration des équilibres des milieux aquatiques en période estivale parce qu'elle diminue les prélèvements agricoles dans les cours d'eau et nappes phréatiques en saison sèche. La dimension d'une réserve dépend des surfaces à irriguer et des volumes d'eau précédemment consommés. D'une profondeur souvent supérieure à 10 m, l'étanchéité de la réserve est assurée par une géo membrane. Dans le détail, le dispositif est composé d'une réserve de stockage bâchée, d'une station de pompage, d'une canalisation de remplissage, d'une canalisation permettant d'acheminer l'eau jusqu'aux stations d'irrigations dans les champs, ainsi que de pièces annexes (bornes, compteurs…).

Réserve de stockage d'eau agricole.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA GESTION DE L'EAU PICTO-CHARENTAISE

Ces projets de création de réserves d'eau sont souvent issus d'une réflexion collective intégrant tous les usagers de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Pour se faire, les irrigants se regroupent dans des structures collectives pouvant être des coopératives de gestion de l'eau, des ASA (Association Syndicale Autorisée) ou encore un syndicat mixte, tel que cela a été créé en Charente-Maritime (SYRES 17). Sous la forme d'un Projet de Territoire (cf Instruction du Ministère de l'Ecologie en date du 4 juin 2015) et plus précisément un Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'Eau (**CTGQ**). Un plan d'actions est déterminé entre les irrigants et les services de l'Etat afin d'atteindre les objectifs écologiques tout en respectant les objectifs économiques et sociaux. Le principe de base consiste à réduire les **autorisations de prélèvement** dans les rivières et les nappes par les irrigants au Printemps et en Eté de manière à respecter les objectifs environnementaux de chaque bassin versant, à savoir le maintien d'un débit minimum dans les rivières en période estivale. L'objectif principal est de définir le **Volume Prélevable** (VP) dans un plan de réduction des usages agricoles en période sèche. Cette réduction n'est possible qu'à condition que l'économie agricole du bassin soit préservée voire améliorée. Ensuite est établi un plan de report des volumes à économiser pendant l'été vers le stockage (réserves de stockage en eau) en période hivernale et automnale au moment où les débits des rivières sont conséquents et permettent le remplissage des ouvrages sans incidence sur les milieux aquatiques.

Le schéma ci-dessous illustre le principe de fonctionnement :

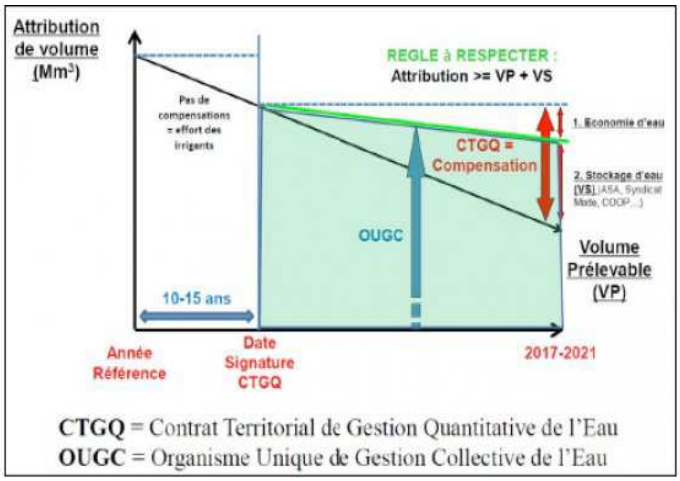

Pour passer d'une attribution de volume à un instant 't' au Volume Prélevable (VP), un CTGQ matérialise le plan d'actions à réaliser comprenant une partie du volume réduit à stocker l'hiver et une autre partie à réaliser en matière d'économie d'eau supplémentaire (amélioration du pilotage de l'irrigation, modification des assolement). C'est une stratégie « donnant-donnant » qui, à partir d'un plan de réduction des usages autorise l'augmentation des réserves artificielles.

AQUANIDE milite pour expliquer au Grand Public que nous ne pouvons pas parler de manque d'eau ou de Rareté de l'eau en Poitou-Charentes. Le déficit quantitatif observé certaines années peut être compensé par une meilleure gestion de l'eau et notamment par une meilleure répartition dans le temps des prélèvements d'eau réalisés par les irrigants. L'objectif principal de l'association AQUANIDE est d'aider les agriculteurs à stocker de l'eau en respectant un principe fondamental **: la substitution en Zone de Répartition des Eaux** (ZRE). C'est un engagement fort des irrigants pour ne plus prélever d'eau au printemps et à l'été. Un engagement compensé par une autorisation de pompage hivernale, du 1er octobre au 31 mars, permettant le

remplissage des sites de stockage en période d'eaux excédentaires. Stocker l'eau, c'est permettre de maintenir une agriculture en place, tout en respectant l'environnement. L'objectif des irrigants consiste à atteindre le « Bon État Écologique » imposé par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015. L'eau est considérée comme un enjeu stratégique pour le futur de notre planète. Dans un pays comme la France, où 160 milliards de km3 d'eau s'écoulent chaque année vers la mer, une politique très volontariste d'utilisation rationnelle des ressources doit prendre le pas sur la politique malthusienne et frileuse de gestion par la seule réduction des prélèvements. Le développement rural, l'aménagement et l'occupation du territoire, les emplois en milieu rural, la qualité des produits sont autant d'arguments à prendre en compte dans l'orientation de la réforme de la politique de l'eau.

Travail de synthèse réalisé par l'association "AQUANIDE"

Retenue de la Guanguise (Réseau d'irrigation collectif de l'Ouest Audois). 20millions de m3 à usage agricole.

ACTUALITES CEMA PURPAN:

2018 : Relance des adhésions

Syndicat professionnel, le CEMA vit pour et par les acteurs du monde agricole. En adhérant au CEMA, vous soutenez et pouvez participer à ses initiatives, vous recevrez gratuitement notre bulletin de liaison : LA LETTRE DU CEMA

Nouvelle adresse pour contacter le Cema:

cema@purpan.fr

INFOS - INSCRIPTIONS

CEMA Purpan

75, Voie du TOEC

31076 TOULOUSE Cedex

Président : Marc MORENO

Téléphone :06 07 41 48 29

Mail : cema@purpan.fr
www.cema-purpan.org

CEMA Purpan

Pour et Par les Agriculteurs